

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 19 octobre 2023

n° 167-23 C

Objet : RS - Précisions sur le poste et le recrutement d'animateur en gestion et prévention des déchets à la direction de la gestion des déchets

- date de convocation le 13 octobre 2023
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi dix-neuf octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Jean-d'Arvey, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 53

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cécile Trahand

Christophe Pierretton

Alain Thieffinat

Eric Delhommeau

Josette Rémy

Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Raphaële Mouric - Micheline Myard-Dalmaï - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori

Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Hervé Ferroud-Plattet

Pierre Duperier

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

Grégory Basin

Jean-François Poitou

Sandra Ferrari

Jean-Maurice Venturini

Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel

Christophe Richel

Jocelyne Gougou

Philippe Ferrari

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Thierry Tournier

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 22

de Jimmy Bâabâa à Sara Rotelli - de Brigitte Bochaton à Josette Rémy - de Arthur Boix-Neveu à Jean-Benoît Cerino - de Vincent Boulnois à Anne-Marie Barouti - de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Cordier à Aloïs Chassot - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Jean-Marc Léoutre - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de Chantal Giorda à Sandra Ferrari - de Danièle Goddard à Sabrina Haerinck - de James Hallay à Michel Dyen - de Max Joly à Céline Vernaz - de Laïla Karoui à Walter Sartori - de Martine Lambert à Jean-Maurice Venturini - de Martin Noblecourt à Pierre Brun - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Jean-Pierre Casazza - de Bruno Stellan à Benoît Perrotton - de Serge Tichkiewitch à Eric Delhommeau - de Alexandra Turnar à Sylvie Koska - de Philippe Vuillermet à Alain Caraco

• conseillers excusés : 7

Marie Bénévisse - Stéphane Bochet - Florence Bourgeois - Frédéric Bret - Christian Gogny - Luc Meunier - Marine Mithieux

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 19 octobre 2023

délibération n° 167-23 C

objet **RS - Précisions sur le poste et le recrutement d'animateur en gestion et prévention des déchets à la direction de la gestion des déchets**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé des ressources humaines, de l'accessibilité et de l'appui aux communes, indique que le poste existant d'animateur en gestion et prévention des déchets à la direction de la gestion des déchets est à pourvoir.

Ce poste a pour objet d'assurer la sensibilisation et l'animation scolaire ou extra-scolaire sur les enjeux communautaires liés aux déchets.

Ce poste présente les caractéristiques suivantes :

Niveau de recrutement	Catégorie B – cadre d'emplois des rédacteurs
Missions confiées à l'agent	Animations en milieu scolaire, extrascolaire et en établissements spécialisés - En coordination avec les animatrices du service, organiser la planification des demandes d'intervention des établissements - Intervenir en classes, conformément au programme d'animations - Etre force de proposition pour l'amélioration des modules d'animation (déroulé, contenu oral et écrit, réalisation d'outils pédagogiques, réalisation de fiches exercices...) - Assurer si besoin les visites des équipements de tri et de traitement des déchets - Gérer le matériel d'animation et le matériel de prêt (suivi des réservations et des retours, vérification de l'état...) - Alimenter le bilan d'activité du service - Suivre et analyser des questionnaires de satisfaction suite aux animations - Participer à la veille sur les nouveaux outils pédagogiques en lien avec le tri et la prévention des déchets (jeux, vidéos, expositions, dématérialisation, visites...) - Participer à la mise à jour des divers supports d'information concernant les actions scolaires (programmes pédagogiques, dossier de matériel de prêt, site Internet...) Actions de sensibilisation à destination du grand public - Participer à l'élaboration du programme d'événementiels : proposer des sujets, partager des expériences connues auprès d'autres collectivités... - Tenir un stand de sensibilisation, rencontrer et renseigner le public lors d'événementiels - Renseigner les partenaires associatifs et prestataires pour des actions spécifiques - Participer aux distributions de composteurs Gestion administrative de l'évènementiel - Participer et coordonner à l'organisation des événementiels : inscriptions, relances, réservations de salles... - Gestion des commandes
Rémunération de l'emploi	Grille indiciaire et régime indemnitaire du cadre d'emplois des rédacteurs selon expérience

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique qui dispose que la délibération doit préciser, en cas de recrutement sur le fondement de l'article L. 332-8 de ce code, le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **confirme** que le poste d'animateur en prévention et gestion des déchets à la direction de la gestion des déchets est un poste permanent qui a vocation à être occupé par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des rédacteurs. Ce poste présente les caractéristiques définies ci-dessus,

Article 2 : **confirme** que si cet emploi ne peut être pourvu par une candidature statutaire, il sera possible de le pourvoir sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, par un agent justifiant des qualités suivantes, dont la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des rédacteurs, assortie du régime indemnitaire selon les dispositions prévues par la collectivité :

- expérience professionnelle d'au moins 2 ans en animation auprès du public scolaire et adulte,
- connaissance de la gestion et de la prévention des déchets,
- connaissances pédagogiques liées au public scolaire,
- savoir argumenter et convaincre,
- savoir adapter son langage à des niveaux différents de compréhension,
- aptitude relationnelle pour le travail en réseau et en équipe,
- dynamisme et sens de l'innovation,
- maîtrise des outils bureautiques (Word, Excel, messagerie, Internet...),

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer le contrat à intervenir le cas échéant.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **167-23 C**

Objet de l'acte : RS - Précisions sur le poste et le recrutement d'animateur en gestion et prévention des déchets à la direction de la gestion des déchets

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 2 - Autres délibérations

Date de l'acte : 07 novembre 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20231107-lmc1H30069H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H30069H1

Date de transmission en Préfecture : 07 novembre 2023

Date de réception en Préfecture : 07 novembre 2023

Publication sur le site internet: jeudi 09 novembre 2023